



FRAIS EN ATTENDANT LA CONCILIATION

Par **Visiteur23174**, le **22/09/2011** à **09:29**

Bonjour,

Nous passons en conciliation fin novembre, je suis partie de la maison mi-août avec les enfants, qui voient leur père très souvent. Celui-ci est actuellement à l'étranger, en vacances, il est en longue maladie sinon... j'ajoute que les enfants ne sont pas partis cette année (il dit que c'est parce qu'il doit payer une avocate car JE veux divorcer...), mais lui s'en va... Dans la requête c'est garde pour moi, DVH libre pour lui, mais il veut la RA dès qu'il rentre...

C'est très conflictuel, il les manipule et a promis la guerre à son retour...

Depuis mon départ, j'ai tout repris à ma charge (écoles, mutuelles, assurances...), alimentation, inscription sport de mon fils, abonnement magazine de ma fille (ils ont 8 et 12 ans), psy pour mon fils...

Il ne veut rien me donner depuis mon départ donc. Il dit que s'ils ont faim, ils peuvent venir chez lui.. pour le reste (activités, etc.) tant pis, je dois assumer. Je gagne 1100 euros par mois, loyer de 500, 200 essence, etc... il ne reste rien pour manger, si mes parents ne m'aidaient pas un peu.

Dois-je garder les justificatifs de mes dépenses depuis mon départ, concernant les enfants (alimentation, activités, psy..) ? Cela me servira t 'il sachant que tout doit se faire à "l'amiable" pour le moment ? Dois-je l'évoquer devant le juge (il part en vacances se ressourcer comme il dit, sans rien donner, disant aux enfants que je l'ai plumé pendant le mariage donc ils ont ce qu'il faut...).

Et il veut la RA APRES son retour, surtout pas AVANT son départ...

Je suis dans une situation précaire, j'assume car je sais que j'ai fait le bon choix... mais j'ai du mal à accepter son attitude...

Par **Domil**, le **22/09/2011** à **11:44**

Vous avez un avocat, voyez avec lui selon le contexte, il faut, ou il ne faut pas

Par **Visiteur23174**, le **22/09/2011** à **11:54**

Super dur de l'avoir en ligne... elle est très prise et mon affaire, pour elle, c'est une parmi d'autres. Elle m'avait dit de garder, ce que je fais.

Mais de toutes façons, le juge ne tiendra pas compte du fait qu'il soit parti en vacances sans rien laisser à ses enfants ? Et en demandant la RA ?

Désolée, j'ai fait les choses "bien" en reprenant les frais à ma charge, mais j'avoue que j'espérais que cela irait dans mon sens après...

Ayant demandé la RP dans la requête, et droit de visite libre pour lui (sauf si problème), si je dis ok pour la RA et qu'on met cela en place avant la conciliation, le juge risque de me prendre pour une girouette ?

Comment lui faire comprendre que ce serait contrainte et forcée, que mon futur ex menace de les garder et que je ne veux pas que les enfants aient à vivre cela, à voir leur père refuser qu'ils viennent avec moi un soir quand j'irai les récupérer ?

Le fait qu'il soit à la maison et que je bosse (donc garderies) ne va t'il pas me desservir ?

Je suis vraiment soucieuse...